Campagne RR privation de sépulture pour les terroristes, recevez nos tracts à partir du 24 août

écrit par Christine Tasin | 17 août 2016

Design graphique pour Résistance Républicaine

La peine de privation de sépulture appartient au patrimoine français, n'ayons pas peur de la remettre en vigueur !

Il faut espérer que le Parlement acceptera sans tarder de remettre en vigueur la privation de sépulture comme peine destinée à sanctionner les terroristes fous d'Allah afin de les dissuader de commettre les atrocités qui ont souillé le sol de notre patrie.

Nul besoin de revenir à la monarchie pour découvrir dans le patrimoine français et plus particulièrement dans le droit pénal historique une peine instaurée sous l'ancien régime pour punir le duel et dissuader de s'y livrer.

La privation de sépulture permet de combattre par le sacré et l'irrationnel ceux qui sont avant tout mus par un endoctrinement sectaire fait d'irrationnel. L'examen rationnel de ce qui est fait et de ce qui est faisable doit nous conduire à revenir à cette sanction malgré l'utilisation du sacré à des fins politiques de légitime préservation de la vie et des intérêts de la nation.

Comment peut-on expliquer qu'on continue à tuer en masse en France au nom d'une doctrine soi-disant religieuse, alors que nos ennemis sont si faibles en réalité en raison de leurs peurs liées à l'au-delà ? Jouons sur ces peurs pour les combattre.

Encore une fois doit être pointée du doigt la responsabilité énormissime de nos parlementaires qui n'osent pas proposer une pareille mesure. Tous sont à mettre dans le même sac, même si on peut comprendre que la stigmatisation excessive des élus FN injustement accusés de tous les maux puisse les conduire à hésiter de franchir le pas. Il leur suffirait de se réunir en congrès, voter à la majorité des 3/5 l'inscription de la privation de sépulture pour les terroristes djihadistes (ce qui suppose d'accepter de les identifier comme ennemis nationaux officiels et d'abandonner définitivement l'idée qu'on ne doit surtout pas stigmatiser l'islam, ses interdits, ses prescriptions).

Si nos parlementaires étaient des enfants, on pourrait peut-être dire qu'il faudrait du temps pour qu'ils comprennent, mais ce serait insulter les enfants qui peuvent avoir bien plus de bon sens que les adultes. Nos parlementaires ne donnent pas l'exemple, ce sont eux les premiers qui paralysent idéologiquement la France et la coincent face à la menace terroriste. Croit-on vraiment que les vrais Français y opposeraient une levée de boucliers ? Heureusement que les réseaux sociaux existent pour « prendre la température ». On voit bien qu'actuellement, les Français veulent se débarrasser de ces menaces coûte que coûte.

La sanction devra être l'incinération, qui n'est pas excessivement attentatoire à la dignité humaine puisque bon nombre de Français la choisissent pour leurs funérailles, et par mesure de précaution, il faut considérer que c'est une révision de la constitution qui devra y conduire, pour éviter tout retard qui consisterait à voter une loi ordinaire susceptible d'être retoquée par le Conseil constitutionnel au motif que la liberté des funérailles est un principe constitutionnel non écrit (ce qui est très probablement le cas : http://resistancerepublicaine.eu/2016/08/04/enterrer-les-terroristes-les-droits-de-lhomme-ne-doivent-pas-etre-salis-par-eux/).

Il faut que cela ait lieu en 2016 pour que ceux qui composent le Parlement et qui n'y méritent plus tellement leur place eu égard à leur manque d'audace dans la lutte contre le terrorisme aient les chocottes de perdre leur place lors des élections de 2017. Il faut que cette proposition soit faite pendant que les Français sont marqués par les attentats et décidés, pour certains, à les combattre et non seulement à se dire : « pourvu que je ne sois pas le prochain ».

C'est au nom des Lumières qu'il faut le faire, pour combattre le fanatisme.

Le duel fut interdit car il portait atteinte au monopole de la justice royale : comment expliquer que la France de Hollande et sa clique accepte de se faire piétiner par l'autrement plus grave terrorisme des fanatiques d'Allah ?

Relisons L'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert pour redécouvrir cet aspect de ce qu'est la vraie France.

Je soussigné Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
CP : .....Ville : .....Tél : .....
Portable : ..... Courriel : .....

Résistance républicaine

Demande à devenir membre de l'association. Ci-joint chèque de 36 euros à l'Ordre de Résistance républicaine, (Réduction sur simple demande pour les chômeurs et étudiants).

.

Résistance républicaine 101, avenue du Général Leclerc 75685 Paris Cedex 14
www.resistancerepublicaine.eu

La peine de privation de sépulture appartient au patrimoine français, n'ayons pas peur de la remettre en vigueur !

Il faut espérer que le Parlement acceptera sans tarder de remettre en vigueur la privation de sépulture comme peine destinée à sanctionner les terroristes fous d'Allah afin de les dissuader de commettre les atrocités qui ont souillé le sol de notre patrie.

Nul besoin de revenir à la monarchie pour découvrir dans le patrimoine français et plus particulièrement dans le droit pénal historique une peine instaurée sous l'ancien régime pour punir le duel et dissuader de s'y livrer.

La privation de sépulture permet de combattre par le sacré et l'irrationnel ceux qui sont avant tout mus par un endoctrinement sectaire fait d'irrationnel. L'examen rationnel de ce qui est fait et de ce qui est faisable doit nous conduire à revenir à cette sanction malgré l'utilisation du sacré à des fins politiques de légitime préservation de la vie et des intérêts de la nation.

Comment peut-on expliquer qu'on continue à tuer en masse en France au nom d'une doctrine soi-disant religieuse, alors que nos ennemis sont si faibles en réalité en raison de leurs peurs liées à l'au-delà ? Jouons sur ces peurs pour les combattre.

Encore une fois doit être pointée du doigt la responsabilité énormissime de nos parlementaires qui n'osent pas proposer une pareille mesure. Tous sont à mettre dans le même sac, même si on peut comprendre que la stigmatisation excessive des élus FN injustement accusés de tous les maux puisse les conduire à hésiter de franchir le pas. Il leur suffirait de se réunir en congrès, voter à la majorité des 3/5 l'inscription de la privation de sépulture pour les terroristes djihadistes (ce qui suppose d'accepter de les identifier comme ennemis nationaux officiels et d'abandonner définitivement l'idée qu'on ne doit surtout pas stigmatiser l'islam, ses interdits, ses prescriptions).

Si nos parlementaires étaient des enfants, on pourrait peut-être dire qu'il faudrait du temps pour qu'ils comprennent, mais ce serait insulter les enfants qui peuvent avoir bien plus de bon sens que les adultes. Nos parlementaires ne donnent pas l'exemple, ce sont eux les premiers qui paralysent idéologiquement la France et la coincent face à la menace terroriste. Croit-on vraiment que les vrais Français y opposeraient une levée de boucliers ? Heureusement que les réseaux sociaux existent pour « prendre la température ». On voit bien qu'actuellement, les Français veulent se débarrasser de ces menaces coûte que coûte.

La sanction devra être l'incinération, qui n'est pas excessivement attentatoire à la dignité humaine puisque bon nombre de Français la choisissent pour leurs funérailles, et par mesure de précaution, il faut considérer que c'est une révision de la constitution qui devra y conduire, pour éviter tout retard qui consisterait à voter une loi ordinaire susceptible d'être retoquée par le Conseil constitutionnel au motif que la liberté des funérailles est un principe constitutionnel non écrit (ce qui est très probablement le cas : http://resistancerepublicaine.eu/2016/08/04/enterrer-les-terroristes-les-droits-de-lhomme-ne-doivent-pas-etre-salis-par-eux/).

Il faut que cela ait lieu en 2016 pour que ceux qui composent le Parlement et qui n'y méritent plus tellement leur place eu égard à leur manque d'audace dans la lutte contre le terrorisme aient les chocottes de perdre leur place lors des élections de 2017. Il faut que cette proposition soit faite pendant que les Français sont marqués par les attentats et décidés, pour certains, à les combattre et non seulement à se dire : « pourvu que je ne sois pas le prochain ».

C'est au nom des Lumières qu'il faut le faire, pour combattre le fanatisme.

Le duel fut interdit car il portait atteinte au monopole de la justice royale : comment expliquer que la France de Hollande et sa clique accepte de se faire piétiner par l'autrement plus grave terrorisme des fanatiques d'Allah ?

Relisons L'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert pour redécouvrir cet aspect de ce qu'est la vraie France.

Je soussigné Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
CP : .....Ville : .....Tél : .....
Portable : ..... Courriel : .....

Demande à devenir membre de l'association. Ci-joint chèque de 36 euros à l'Ordre de Résistance républicaine, (Réduction sur simple demande pour les chômeurs et étudiants).

.

Résistance républicaine 101, avenue du Général Leclerc 75685 Paris Cedex 14
www.resistancerepublicaine.eu

Gratuit pour les adhérents de *Résistance républicaine,* avec une participation aux frais de 10 euros pour les non adhérents (les tracts pèsent lourd, cela fait de gros frais postaux).

Vous pouvez commander dès maintenant les tracts ci-dessus via Internet, rubrique don, http://resistancerepublicaine.com/don pour les non adhérents (à contact@resistancerepublicaine.com pour les adhérents), ou par courrier envoyé à Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14 avec un chèque de 10 euros pour les non adhérents.

Les tracts vous seront envoyés à partir du 24 août.